Barème de Remboursement des Frais d'Arbitrage
Saison 2006 / 2007

Frais de déplacement (kilométrage Aller / Retour) **0.32 €**

Indemnité d'Arbitrage **20.00 €**

Indemnité d'Arbitrage 2ème rencontre (si rencontres couplées) **20.00 €**

Ce barème est applicable pour toutes les rencontres du ressort de la Ligue Régionale de Basket Ball, des Comités Départementaux Nord et Pas de Calais, des Districts les composant.

Toute personne licenciée, officiant en remplacement d'un officiel défaillant, peut demander le remboursement de frais d'arbitrage sur la base correspondant à l'indemnité d'arbitrage, soit 20.00 €.

Chacune des équipe en présence devra régler la moitié (rencontre unique) ou le quart (rencontres couplées) des frais d'Arbitrage figurant sur la (les) convocation(s).
Chaque club se verra remettre une des convocations des arbitres à fin de pièce justificative pour sa comptabilité.
A défaut de convocation, le club se verra remettre une attestation (téléchargeable sur les sites des organismes) justifiant les frais d'arbitrage versés.

En cas de forfait d'une des équipes concernées, l'équipe présente règlera la totalité des frais d'Arbitrage (rencontre unique) ou la moitié des frais d'Arbitrage (rencontres couplées).

Exemples :

- *Rencontre unique :*
  42 km à 0.32 € : 13.44 €
  Indemnité 20.00 € ➔ 33.44 €

Chaque équipe versera : 33.44 / 2 = 16.72 €.

En cas de forfait d'une équipe, l'équipe présente versera : 33.44 €.

- *Rencontres couplées :*
  42 km à 0.32 € : 13.44 €
  Indemnité 1ère rencontre : 20.00 €
  Indemnité 2ème rencontre : 20.00 € ➔ 53.44 €

Chaque équipe versera : 53.44 € / 4 = 13.36 €.

En cas de forfait d'une équipe sur l'un des matchs, l'équipe présente versera : 53.44 € / 2 = 26.72 €.
Pour l'autre rencontre, chaque équipe versera : 53.44 € / 4 = 13.36 €